



**CONCOURS SUR EPREUVES POUR LE RECRUTEMENT  
DES OFFICIERS DES BRIGADES DES DOUANES**

La Direction Générale des Douanes organise pour les besoins de ses services, un concours sur épreuves pour le recrutement de 106 Officiers de Brigades des Douanes de sexe masculin, répartis par directions régionales selon le tableau ci-après:

Direction Régionale des Douanes	Wilayas concernées	Nombre de poste
Alger	Alger, Bouira, Boumerdes et Tizi Ouzou	20
Blida	Blida, Medea, Tipaza	08
Oran	Oran, , Mascara, Ain témouchent .	12
Sétif	Sétif, M'sila, Bordj Bou Arréridj, Béjaia et Jijel	12
Constantine	Constantine, Batna, Skikda et Mila	10
Tébessa	Tébessa, Oum El Bouaghi et khanchela	12
Annaba	Annaba, Guelma, Souk Ahras et El Tarf,	12
Chlef	Chlef, Ain Defla, Mostaghanem, Relizane, Tiaret et Tissemsilt	08
Tlemcen	Tlemcen, Sidi Bel Abbes et Saida	12

- **Durée de la formation : Une (1) année régime internat.**

**I - CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS :**

- Etre âgé de 21ans au moins et de 30 ans au plus à la date du concours ;
- Etre titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire et ayant accompli avec succès deux (2) années d'enseignement ou de formation supérieurs dans l'une des Spécialités suivantes :

**Économie douanière et fiscale ; Sciences juridiques et administratives ; Sciences économiques ; Sciences commerciales et financières ; Sciences de gestion; Planification et statistiques , sciences politiques et relations internationales , sciences humaines et sociales , options ( bibliothéconomie et archives , sociologie de l'organisation et du travail , psychologie du travail ,communication et relations publiques ) ,droit des affaires .**

- Avoir une taille d'au moins 1,66 m
- Avoir une acuité visuelle totalisant 15/10ème pour les deux yeux sans que l'acuité minimale pour un œil ne soit inférieure à 7/10<sup>ème</sup> sans correction par des verres ou des lentilles ;
- Etre de constitution robuste et indemne de toute maladie contagieuse, mentale ou chronique et être apte à exercer de jour comme de nuit ;
- Acquiescement de 300 DA représentant les droits de participation,
- Les candidats admis à participer aux concours doivent subir un test psychotechnique avant le déroulement des épreuves écrites d'admission.

## **II – LE DOSSIER DE CANDIDATURE :**

### **A/ Le dossier de candidature doit comprendre :**

- Une demande manuscrite de participation,
- Un formulaire remplis par le candidat disponible sur le site internet de l'administration des douanes ([www.douane.gov.dz](http://www.douane.gov.dz)).
- Une copie certifiée conforme à l'originale de la carte d'identité nationale, en cours de validité.
- Une copie certifiée conforme à l'originale du baccalauréat de l'enseignement secondaire.
- Une copie certifiée conforme à l'originale des relevés de note de la première et de la deuxième année d'enseignement supérieur.
- Une copie certifiée de l'attestation d'inscription en troisième année indiquant clairement la spécialité.
- Un certificat médical d'ophtalmologie délivrée par un Spécialiste,
- Un certificat de toise,
- Quittance de paiement des droits de participation au concours fixée à 300 DA par mandat carte au compte CCP N° 3000.50 CLE 52 avec mention à virer au compte trésor n° 597.750 ouvert auprès de la trésorerie centrale d'Alger au profit de la régie de recette de la direction générale des douanes.

Après leur admission définitive au concours sur épreuves, les candidats doivent compléter leurs dossiers par les pièces suivantes :

- copie du document justifiant la situation du candidat vis-à-vis du service national, certifiée conforme à l'original par l'administration des douanes
- Extrait du casier judiciaire, en cours de validité ;
- Certificat de résidence ;
- Extrait de l'acte de naissance n°13 ;
- Deux (02) certificats médicaux (médecine générale, phtisiologie, délivrés par un médecin spécialiste) attestant de l'aptitude du candidat à occuper l'emploi postulé ;
- Deux (02) photos d'identité ;

### **B- Dépôt du dossier de candidature :**

Le dossier de candidature doit être déposé au plus tard **quinze (15) jours ouvrables** après la date de la publication de l'avis de presse dans les quotidiens nationaux, selon le lieu de résidence du candidat à l'adresse suivante :

1/ Centre national de la formation douanière : pour les candidats résidant dans la wilaya d Alger.

2/ Direction Régionale d' Alger Extérieur : pour les candidats résidant dans les wilayas de : Boumerdes, Bouira et Tizi Ouzou

3/ Direction régionale des douanes de Blida pour les candidats résidant dans les wilayas de : Blida, Médea et Tipaza.

4/ Direction Regionale d'Oran : pour les candidats résidant dans les wilayas de : Oran, , Mascara, Ain Témouchent .

5/ Direction Regionale d' Annaba : pour les candidats résidant dans les wilayas de : Annaba, El Taref, Souk Ahras et Guelma.

6/ Direction régionale des douanes de Tébessa :pour les candidats résidant dans les wilayas de : Tébessa, Oum El Bouaghi et khanchela.

7/ Direction Régionale des Douanes de Tlemcen :pour les candidats résidant dans les wilayas de : Tlemcen, Sidi Bel Abbes, et Saida.

8/ Direction régionale des douanes de Constantine, pour les candidats résidant dans les wilayas de Constantine, Mila, Skikda, et Batna.

9/ Direction régionale des douanes de Sétif : pour les candidats résidant dans les wilayas de : Sétif, Bordj Bou Arreridj, Bejaia, M'sila et Jijel.

10/ Direction régionale des douanes de Chlef pour les candidats résidant dans les wilayas de : Chlef, Ain Defla, Mostaghanem, Relizane, Tiaret et Tissemsilt.

**NB :**

- La date et le lieu du déroulement des épreuves écrites seront portés individuellement à la connaissance des candidats.

- Tout dossier incomplet ou déposé en retard ne sera pas pris en considération.

- Les frais de participation ne seront pas remboursés quel que soit le motif.